

# La Fare les Oliviers

Le Maire vous informe...

28 octobre 2010

## Liste des numéros utiles

### MAIRIE

Standard : 04 90 45 46 00  
 Secrétariat du Maire :  
 04 90 45 46 18  
 Service Communication :  
 04 90 45 46 43 et 04 90 45 46 10  
 Police Municipale :  
 04 90 42 69 98  
 Élu d'astreinte :  
 06 09 94 78 61

### Préfecture

04 91 15 60 00

### Gendarmerie

17

### Sapeurs Pompiers

18 ou 112

### Société des Eaux de Marseille

0810 400 500 (urgence)

### Société Canal de Provence

04 42 87 01 39 (urgence)

### Dépannage GAZ

0800 473 333

### Dépannage Electricité

0810 501 900

### DDE 13 Salon

04 90 56 87 78

### CCFF

04 90 42 55 46

### HORAIRES MAIRIE

Lundi, mercredi, vendredi :

8 h 30-12 h / 14 h-17 h

Mardi, jeudi :

8 h 30-12 h / 14 h-18 h

Samedi 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> du mois :

8 h 30-12 h

### LES PERMANENCES DU MAIRE

Mardi 14 h à 16 h.

Chers Farencs,

La Caisse d'Allocation des Bouches-du-Rhône a souhaité réaffirmer son soutien à la jeunesse du département en créant une aide pour des loisirs équitables et accessibles.

On nous dit que cette aide est destinée à garantir l'accessibilité financière aux ALSH aux familles à faibles revenus de manière plus efficace qu'avec les bons C.A.F. qui disparaissent le 1<sup>er</sup> janvier 2011, et à soutenir un plus grand nombre de familles dans l'accès aux accueils de loisirs.

Intention louable et sur le principe nous ne pouvons qu'adhérer à cette disposition.

Mais ce système masque de nouveaux transferts de charges aux collectivités. L'aide financière de la C.A.F. pour le L.E.A. sera plafonnée au montant de l'aide accordée l'année précédente et dans la limite de l'enveloppe attribuée à ce dispositif. Ainsi l'augmentation du nombre de bénéficiaires qui est le but de cette opération sera prise en charge financièrement par la commune.

En outre, pour bénéficier de cette aide nous devons adopter des tarifs journée entre 1,50 € et 6 €, le prix journée étant compensé par la C.A.F.. Compte tenu du contexte économique actuel il est évident que la C.A.F. ne pourra pas financer ce dispositif indéfiniment et si elle décide de supprimer sa participation, il sera difficile pour nous d'augmenter de nouveau les tarifs des tranches de revenus les plus basses et nous nous substituerons à la C.A.F. contraint et forcé. Cela constituera un nouveau transfert de charge vers les collectivités.

Une fois de plus, un dispositif engageant les finances locales nous est imposé sans concertation.

C'est pourquoi, j'ai proposé au Conseil Municipal une adhésion partielle à ce dispositif de façon à préserver les intérêts des familles bénéficiaires de bons C.A.F. et ceux de notre commune.

Bien Cordialement 

Olivier GUIROU

Maire de La Fare les Oliviers  
 Vice-Président Agglopoile Provence

## Conseil municipal du 28 octobre 2010

### ● DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRIMITIF 2010

Hormis quelques réajustements mineurs cette décision modificative est essentiellement proposée pour alimenter le chapitre subvention.

Deux raisons à cela :

Le succès de l'opération Pass Foncier, la société ICADE avait prévu une commercialisation sur deux années, nous avons donc inscrit qu'une partie de la subvention, et finalement la commercialisation est quasi-totale à ce jour, nous devons donc ajouter 57 000 €.

La deuxième raison est liée au chantier pédagogique qui nécessite un transfert de la masse salariale du budget principal vers celui du Comité Communal d'Action Sociale et donc une augmentation de la subvention au C.C.A.S. pour un montant de 24 000 €.

Enfin, suite aux décisions du Conseil Municipal il s'agit de prévoir 500 € pour le comité de jumelage et 1 000 € pour les sinistrés du Var.

*Adoptée à la majorité*

### ● MODIFICATION DE TARIFS

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs des services annexes qui n'ont pas été revus depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2001. En ce qui concerne les photocopies, il est proposé de s'ajuster sur les tarifs de nos commerçants afin de ne pas leur faire concurrence.

Pour les salles municipales malgré l'augmentation proposée nous restons nettement en dessous des tarifs en vigueur dans les environs et notamment dans les salles privées.

En outre la location des salles sera désormais proposée sur deux jours, ce qui correspond à la demande de nombreux locataires.

Et enfin nous proposons un tarif, des repas facturés aux associations, compatible avec les nouveaux tarifs de la restauration municipale.

### PHOTOCOPIES

Format	Particuliers	Associations
A4 - recto	0,50 €	0,20 €
A4 - recto/verso	1,00 €	0,40 €
A3 - recto	1,00 €	0,40 €
A3 - recto/verso	2,00 €	0,80 €

Les associations fournissant le papier photocopie pour les tirages bénéficieront d'une réduction de 50 % sur le prix indiqué.

### LOCATION DE SALLES

Salle Deydier AVON : 350 €  
Salle Jean BERNARD : 800 €

### REPAS POUR LES ASSOCIATIONS

3 € le repas

*Adoptée à l'unanimité*

### ● ADHÉSION DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF LOISIRS ÉQUITABLES ET ACCESSIBILITÉ (L.E.A.)

La Caisse d'Allocation des Bouches-du-Rhône a souhaité réaffirmer son soutien à la jeunesse du département en créant une aide pour des loisirs équitables et accessibles. Le versement de L.E.A. est conditionné à la signature d'une convention avec la C.A.F., et à la mise en place d'une tarification spécifique.

Quotient familial : 0-300 €

Participation familiale 1,50 €/j - 0,20 €/h  
Participation CAF 5,50 €

Quotient familial : 301-600 €

Participation familiale 3,60 €/j - 0,45 €/h  
Participation CAF 3,40 €

Quotient familial : 601-900 €

Participation familiale 6,00 €/j - 0,75 €/h  
Participation CAF 1,00 €

*Adoptée à la majorité*

### ● APPROBATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA COMMUNE DE LA FARE LES OLIVIERS

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le contenu du plan d'aménagement de la forêt

communale pour la période 2009-2023 établi par l'Office National des Forêts en concertation avec la commune.  
*Adoptée à l'unanimité*

### ● RÉTROCESSION DE LA VOIE ADAM DE CRAPONNE DU LOTISSEMENT « SAINT MICHEL ».

### RÉTROCESSION DE LA VOIE ET DES ESPACES VERTS DES LOTISSEMENTS « LE FLORENTIN », « LOU CALENDAL » ET « LE VIEUX MOULIN » - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale, Monsieur le Maire propose de poursuivre l'intégration des parties communes des lotissements au domaine public communal.

*Adoptée à l'unanimité*

### ● PRESCRIPTION D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DU DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE CERTAINES PORTIONS DE LA RUE MIREILLE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de procéder au déclassement de plusieurs emprises de la rue Mireille, correspondant à trois places de stationnement et un puits.

Considérant que certaines portions de la rue MIREILLE ont cessé d'être affectées à l'usage du public.

*Adoptée à l'unanimité*

### ● CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE, D'ENTRETIEN ET EXPLOITATION PARTIELS DES OUVRAGES ET DE PARTICIPATION FINANCIÈRE - RD 10

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commune souhaite aménager la section de la Route Départementale n° 10 située en entrée d'agglomération dans le secteur des Guigues en provenance de SAINT

CHAMAS. Cet aménagement a pour objectif de renforcer le caractère urbain de cette partie de la Route Départementale afin de réduire la vitesse des automobilistes et sécuriser les déplacements des piétons en aménageant des trottoirs.

La convention proposée porte sur un montant prévisionnel des travaux estimé à 184 803 € HT et une participation financière due par le Département à la Commune qui s'élève à 70 000 € HT. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente convention et de l'autoriser à signer celle-ci avec le Conseil Général.

*Adoptée à l'unanimité*

● **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN CENTRE DE TRAITEMENT BIOLOGIQUE ET DE VALORISATION DES TERRES FORMULÉE PAR LA SOCIÉTÉ ORTEC**

Une enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter un centre de traitement biologique et de valorisation des terres formulée par la société ORTEC s'est déroulée du 6 septembre au 6 octobre 2010.

Malgré de nombreuses interventions de la municipalité et les travaux réalisés sur le site de la Vautubière, aucune amélioration n'a pu être apportée, ce qui prouve les difficultés techniques que représente la lutte contre les nuisances olfactives.

Aucune assurance ne nous est donnée que cette nouvelle installation classée à proximité de notre territoire n'aggraverait pas les nuisances que nous subissons actuellement.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable à ce projet.

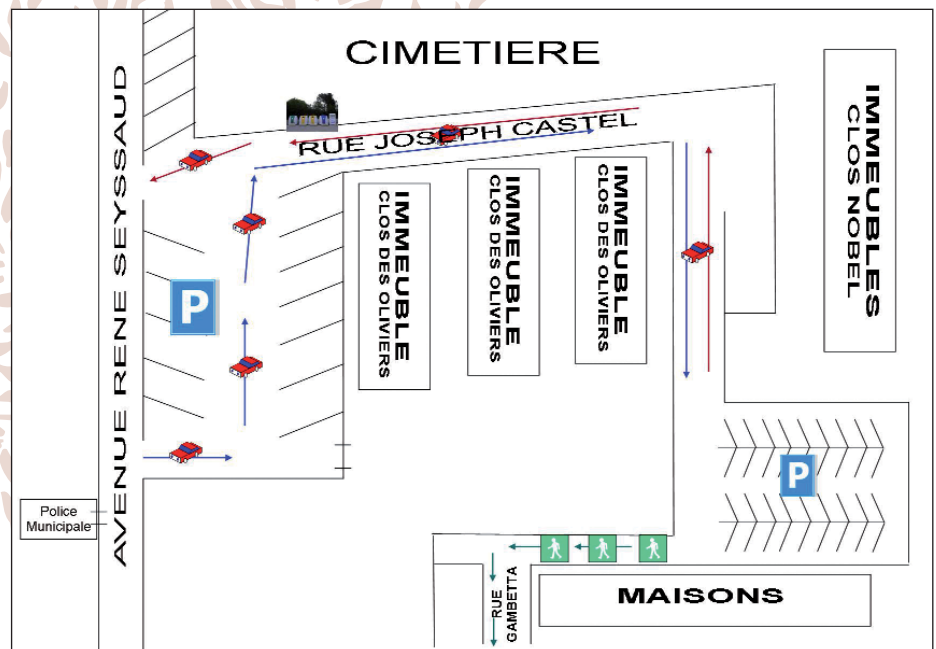
*Adoptée à l'unanimité*

## Parking « GAMBETTA »

Lundi 25 octobre 2010, le parking « Gambetta » a été mis en service. 90 places de stationnement au cœur du village, l'accès véhicules se fait par la Rue Joseph CASTEL. L'accès piéton par la Rue Gambetta à proximité des commerces du centre. Afin de sécuriser ce cheminement, un éclairage sera réalisé très rapidement.

L'aménagement reste provisoire. En effet, l'entreprise interviendra dans le premier semestre 2011 pour la réalisation d'ombrières avec panneaux photovoltaïques.

Une fois de plus, l'équipe municipale fidèle à ses engagements, réalise des aménagements au centre du village afin d'améliorer votre quotidien.





## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de protéger le territoire communal des incendies, notre commune a choisi de rejoindre, il y a déjà 20 ans, les communes de Saint-Chamas et Lançon de Provence autour d'un Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF).

A la fois document d'objectifs et programme d'aménagement, le PIDAF définit une stratégie d'action qui bénéficie, pour sa mise en œuvre, d'aides financières du Conseil Général, du Conseil Régional et d'Agglopolo Provence. Il définit les orientations en matière de débroussaillage, de reboisement et d'entretien des massifs, de mise en sécurité des chemins, pistes DFCI. Ce débroussaillage, indispensable, se fait de manière mécanique ou naturelle (brûlage dirigé) et doit être entretenu par une activité pastorale, ce qui est le cas sur notre commune. Le débroussaillage mécanique

coûte cher. La technique de « brûlage dirigé » très pointue, n'a rien à voir avec les effets dévastateurs d'un incendie !

Il s'agit d'un débroussaillage en douceur et en surface, dans des conditions d'hygrométrie, d'aérogologie et de température méticuleusement analysées à l'avance.

Le Plan d'Aménagement de la Forêt Communale, proposé par l'ONF, propose son utilisation sur certains secteurs clés de notre colline, tels qu'une bande de 200m en bordure des maisons. Cet espace n'étant pas accessible aux chasseurs qui doivent se tenir à plus de 200m des habitations. Un essai pourrait être fait en 2011, uniquement sur la partie Est du village.

C'est un outil de prévention incontournable. Il est complété par des moyens humains et matériels. En effet, notre commune dispose d'un Comité Communal Feux de Forêt. Ces hommes et femmes, bénévoles, assurent des patrouilles en colline, du 15 juin au 15 septembre, avec 5 véhicules 4x4, reliés par des moyens radios efficaces.

À leurs côtés, la Police Municipale, composée de 3 agents et 3 A.S.V.P., effectue des rondes de surveillance sur tout le territoire. Et pour compléter ce dispositif, des citernes DFCI ont été réparties sur les zones à risques de notre commune, qui, rappelons-le, compte quelque 500 hectares de bois et de massifs. Enfin, les acteurs de la protection et surtout de la lutte contre les incendies ne seraient pas au complet sans la centaine de sapeurs pompiers du Centre de Secours de la Basse Vallée de l'Arc et les moyens mis à disposition par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône (SDIS). La protection de la colline passe par la prévention. Dans ce cadre, nous vous rappellerons les Obligations Légales de Débroussaillage, définies par un arrêté préfectoral. La commune et les particuliers sont tenus de les appliquer afin d'aborder la saison estivale avec plus de tranquillité.